

## **Pourquoi le Canada devrait se retirer de l'Entente sur les tiers pays sûrs**

L'actualité a récemment fait mention du cas de deux Ghanéens ayant dû être amputés de plusieurs doigts suite à des engelures. Ils avaient traversés la frontière canado-américaine vers le Manitoba, convaincus que les États-Unis n'allaient pas leur accorder le statut de réfugié. Or, ce jour-là, il faisait moins 18 degré Celsius, sans compter le refroidissement éolien. Ces deux hommes ont marché pendant des heures dans des champs enneigés. Ils ont finalement croisé une route, mais personne ne s'arrêtait pour les aider. Après un long moment, un camionneur les a enfin secourus.

Pourquoi ces deux Ghanéens n'ont-ils pas simplement traversé la frontière dans un véhicule, à un poste frontalier, pour demander le statut de réfugié?

Tout simplement parce que s'ils avaient fait cela, les agents des Services frontaliers du Canada les auraient vraisemblablement refoulés vers les États-Unis, en raison d'un accord entre les deux pays qui s'appelle l'*Entente sur les tiers pays sûrs*.

Comme le précise le *Conseil canadien pour les réfugiés*: «En vertu de l'*Entente sur les tiers pays sûrs*, les États-Unis et le Canada se sont déclarés mutuellement des "pays sûrs" pour les réfugiés et ont établi comme principe général que les demandeurs d'asile devraient faire leur demande dans le premier de ces pays dans lequel ils arrivent. Ainsi, les réfugiés qui sont aux États-Unis doivent faire leur demande aux États-Unis, plutôt de demander la protection au Canada. De la même façon, ceux qui sont au Canada doivent faire leur demande au Canada.» Cependant, les demandeurs d'asile qui réussissent à traverser la frontière irrégulièrement, peuvent légitimement revendiquer le statut de réfugié dans le pays où ils arrivent.

Cette *Entente sur les tiers pays sûrs*, en vigueur depuis 2004, relève d'une volonté politique de réduire le nombre de demandeurs d'asile au Canada. Les demandes ont effectivement chuté depuis son entrée en vigueur. Et les États-Unis ont continué à déporter des demandeurs d'asile qui auraient eu, sans cette entente, de meilleures chances d'être acceptés au Canada.

Depuis l'élection du président Trump, il y a eu une hausse considérable des personnes demandant le statut de réfugié au Canada de cette façon – c'est-à-dire en traversant la frontière sans passer par un poste frontalier. Ce phénomène est un indicateur clair du fait que certains demandeurs d'asile ne se sentent plus en sécurité aux États-Unis. Dans ce contexte, plusieurs organismes de défenses des droits des réfugiés, des associations d'avocats, des syndicats et d'autres groupes demandent maintenant la suspension de cette *Entente sur les tiers pays sûrs*. Selon eux, les États-Unis ne sont plus un «pays sûr» pour bon nombre de demandeurs d'asile. Parmi ces groupes, mentionnons la Faculté de droit de l'Université de Harvard. Cette prestigieuse institution américaine appelle donc le gouvernement canadien à suspendre cette entente, pour que les demandeurs d'asile reçoivent au Canada le traitement juste et équitable que les États-Unis ne sont plus disposé à leur offrir.

Ces préoccupations s'inscrivent dans un contexte mondial plus large. L'Union européenne tente depuis longtemps, par divers moyens, de limiter le nombre de migrants et de réfugiés, en provenance du Moyen-Orient et de l'Afrique, à ses frontières. Les États-Unis font de même avec les ressortissants des pays de l'Amérique latine – particulièrement du Mexique et de l'Amérique centrale. Toutefois, les migrants et les réfugiés, poussés par la violence, la pauvreté, le désespoir et la quête légitime de sécurité et de conditions de vie meilleures, continueront à trouver des routes alternatives (souvent avec l'aide de

passeurs qui ne se soucient guère de leur bien-être), pour atteindre leur but. Malheureusement, plusieurs d'entre eux trouvent la mort durant ce périple, parce que les voies d'accès dites «régulières» deviennent plus limitées.

Les politiques canadiennes ne doivent pas nourrir insidieusement le recours à des procédés périlleux. Les Canadiens et les Canadiennes ne peuvent tolérer que des demandeurs d'asile, déjà en situation d'extrême précarité, risquent ainsi leur vie ou leur santé dans leur parcours pour revendiquer légitimement un statut de réfugié au Canada – statut pourtant reconnu par le droit international, dans des conventions que notre pays a signées.

C'est pourquoi le *Service jésuite des réfugiés* réclame lui aussi la suspension immédiate de l'*Entente sur les tiers pays sûrs*. Permettons ainsi aux personnes en danger de revendiquer le statut de réfugié de manière ordonnée et régulière, à un poste frontalier, sans risque de se faire refouler aux États-Unis.

**Norbert Piché**

Directeur national Service jésuite des réfugiés  
25, rue Jarry Ouest  
Montréal, Québec  
H2P 1S6  
npiche@jesuites.org  
514-387-2541 poste 265



## **Why Canada should pull out of the Safe Third Country Agreement**

Recently in the news, two men from Ghana lost their fingers to frostbite. They had crossed the Canadian-American border at Manitoba convinced that the United States would not grant them asylum. That day, it was -18°C without the wind factor. Those two men walked for hours in snow-filled fields. They finally arrived at the highway but nobody was stopping to help them. It was only after a long time that a trucker finally rescued them.

Why did these Ghanaians not cross the border, in a vehicle, at a border post and claim refugee status? Quite simply, the Canadian Border Service Officers would have most likely denied them entry into Canada because of an agreement between the two countries called *The Safe Third Country Agreement*.

As the Canadian Council for Refugees states: “Under *The Safe Third Country Agreement*, the US and Canada each declared the other country safe for refugees and established the general principle that refugee claimants should make their claim in the first of these countries that they reach. Thus, refugees who are in the US are expected to pursue their claim in the US, rather than seeking protection in Canada. Similarly, those in Canada are expected to apply in Canada.” However, refugee claimants who successfully cross the border irregularly may make a legitimate refugee claim.

*The Safe Third Country Agreement*, in effect since 2004, is a result of a political will to reduce the number of refugee claimants in Canada. Effectively, the number of refugee claims in Canada has dropped considerably since then. Moreover, the United States has continued to deport refugee claimants who would have had a better chance of being accepted in Canada were it not for this agreement.

Since the election of Trump, there has been a substantial increase of people crossing the border other than at an official border crossing. This phenomenon is a clear indicator that refugee claimants do not feel safe in the United States. In this context, many refugee rights organizations, lawyer associations, unions, and others, are demanding the suspension of the *Safe Third Country Agreement*. According to them, the United States is no longer a safe country for many refugees and asylum seekers. Among those groups, we mention the Harvard Law School. This prestigious American institution calls on the Canadian Government to suspend this agreement so that asylum seekers receive a just and equitable treatment in Canada that they can no longer get in the U.S.A.

These concerns lie within a wider global context. For a long time, the European Union has attempted, by many different ways, to limit the number of migrants and refugees arriving at its borders who come from the Middle East and Africa. The United States has done the same for Latin Americans, particularly Mexicans and Central Americans. Nevertheless, migrants and refugees, spurred on by violence, poverty, desperation and a legitimate quest for security and better living conditions, will continue to find alternative routes (often through traffickers who seldom worry about their well-being) to attain their goal. Unfortunately, many die during this journey because there are fewer “regular” routes.

Canadian policies must not insidiously foster the recourse to perilous methods. Canadians must not tolerate that refugee claimants, already in an extremely precarious situation, endanger their lives or

their health in their journey to legitimately claim refugee status in Canada – a status that is recognized by international law in conventions that our country is a signatory to.

Therefore, the Jesuit Refugee Service in Canada demands the immediate suspension of the *Safe Third Country Agreement*. Let us allow people, whose lives are in danger, to claim refugee status in an orderly and regular way, at a border crossing, without risk of being returned to the States.

**Norbert Piché**

Country Director Jesuit Refugee Service – Canada

25, rue Jarry Ouest

Montréal, Québec

H2P 1S6

[npiche@jesuites.org](mailto:npiche@jesuites.org)

514-387-2541 poste 265

